

ARRÊTÉ N°458/2024

Portant délégations permanentes de signature en matière d'état-civil service accueil et formalités administratives

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM

Le Maire de la Ville de WINTZENHEIM (Haut-Rhin)

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment son article R2122-10

CONSIDERANT l'élection du Maire et de ses Adjointes intervenue le 15 mars 2020

CONSIDERANT qu'il convient, dans un souci d'amélioration des prestations offertes à la population et d'accroissement de l'efficacité des services municipaux, de simplifier les procédures administratives, notamment par la réduction des délais d'instruction de dossiers,

CONSIDERANT que dans ce but, une délégation de fonction et de signature doit être accordée à certains agents communaux du service accueil et formalités administratives

CONSIDERANT que l'article R2122-10 du C.G.C.T. susvisé permet au Maire de déléguer à un ou plusieurs agents titulaires sans distinction de grade, les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier d'Etat Civil

ARRETE

Article 1 : Sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Maire, Madame Pauline TOSI a délégation de signature pour certaines compétences déléguées de ma qualité d'Officier d'Etat Civil. A ce titre, elle pourra délivrer les copies et les extraits des actes d'Etat Civil, signer les avis de mentions, signer les certificats conformes à l'original, les certificats de vie, déclaration de perte et attestation de témoins relatives à l'établissement des cartes d'identité et passeports, les attestations de recensement militaires, légalisation de signatures conformément à l'article L2122-30 du code général des collectivités territoriales

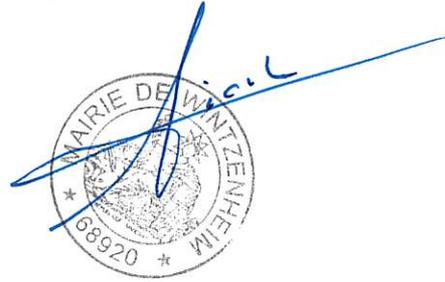
Article 2 : La présente décision sera notifiée à Madame Pauline TOSI et transmise à Monsieur le Préfet dans le cadre du contrôle de la légalité des actes administratifs.

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par la voie de l'application << Télérecours citoyen >> sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Maire de Wintzenheim, la Directrice Générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la ville de WINTZENHEIM.

Wintzenheim, le 8 juillet 2024,

Le Maire,
Serge NICOLE



Spécimen de signature de Madame Pauline TOSI

A handwritten signature in black ink, appearing to be "TOSI", written over a faint circular stamp.

Notifié le : 08/07/2024

Pauline TOSI :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "TOSI", written over a faint circular stamp.

Télétransmis le : 8 juillet 2024

Affiché le : 8 juillet 2024